



Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Assainissement »

Rapport de recommandations
Exercice 2015

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015
Rapport de recommandations
Ce rapport contient 6 pages



Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

**Secrétariat Technique du Contrat de
Désendettement et de Développement (ST-C2D)**

Complexe Hôtelier Ivoire Palm Club
Bâtiment 7 - bureaux n°3
Boulevard Latrille, Abidjan,
Code postal : 01 BP 1533 Abidjan 01 C2D

A l'attention de Madame la Coordinatrice

Madame,

En exécution de la mission d'audit des projets du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), nous vous présentons ci-après, notre rapport relatif au projet « Assainissement » pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, nous avons procédé à une revue des procédures et du système de contrôle interne de la Cellule de suivi du Projet « Assainissement ».

Au terme de notre revue, nous avons relevé quelques insuffisances d'ordre organisationnel, que nous portons à votre connaissance à travers le présent rapport. Ces insuffisances concernent principalement l'organisation comptable du projet.

Espérant que nos recommandations apportent une contribution au processus d'amélioration continue du système de contrôle interne du projet, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez obtenir sur le contenu de ce rapport.

Abidjan, le 30 juin 2016

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI


Franck Nangbo
Expert-Comptable Diplômé
Directeur Associé


Marcel Kopoin
Associé



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Assainissement »

Rapport de recommandations

Période 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Sommaire

	Pages
1 Objectif et environnement de contrôle du projet	4
2 Suivi des points de recommandations de l'audit précédent	5
3 Axe d'amélioration identifié au cours du présent audit	6



1 Objectif et environnement de contrôle du projet

La Cellule de Suivi du Projet (CSP) est responsable de l'établissement et du maintien d'un système de contrôle interne efficace pour la mise en œuvre du projet. La mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne vise à assurer aux dirigeants et au bailleur de fonds que :

- La gestion fiduciaire est adéquatement suivie et documentée au niveau de la comptabilité ;
- La gestion des immobilisations est adéquate ;
- Le système de contrôle interne de la Cellule de Suivi du Projet (CSP) est fiable et conforme aux dispositions des accords de financement. ;
- Les actifs sont sauvegardés contre les pertes provenant d'utilisations ou de cessions non autorisées ;
- Les transactions sont exécutées conformément à l'autorisation de la Direction et enregistrées correctement, de façon à permettre la préparation des états financiers conformément aux principes comptables en vigueur.

Notre revue du contrôle interne avait essentiellement pour objectif d'orienter nos travaux d'audit. Ne provenant pas d'une étude approfondie de l'organisation, elle n'a donc pas nécessairement mis en évidence toutes les faiblesses de l'organisation actuelle. A l'issue de notre revue, nous avons identifié un certain nombre d'axes d'améliorations pour lesquelles des mesures correctrices appropriées devront être adoptées par les responsables de la Cellule de Suivi du Projet (CSP).

2 Suivi des points de recommandations de l'exercice précédent

2.1 Organisation comptable

Faiblesses identifiées	Actions entreprises par la CSP « Assainissement »	Conclusion
<p>Lors de notre précédent audit, nous avons constaté qu'aucune comptabilité du projet n'était tenue au sein de la CSP.</p> <p>La situation des paiements et de la trésorerie était toutefois suivie par l'Agent Comptable affecté au projet.</p>	<p>Des actions ont été prises par le ST-C2D afin de doter la CSP d'un logiciel comptable intégrant plusieurs modules.</p>	<p>Recommandation en cours de résolution</p>

2.2 Documentation des supports

Faiblesses identifiées	Actions entreprises par la CSP « Assainissement »	Conclusion
<p>Lors de notre précédent audit, nous avons constaté les insuffisances suivantes au niveau de la documentation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certains supports justificatifs des marchés n'étaient pas correctement rangés au sein de la CSP ; • Le plan de passation de marchés (PPM) n'avait pas été mis à jour à la suite du changement du mode de passation de marché opéré pour l'achat d'un véhicule qu'aucune comptabilité du projet n'était tenue au sein de la CSP ; • La situation des paiements et de la trésorerie était toutefois suivie par l'Agent Comptable affecté au projet. 	<p>Cette situation a connu une évolution. Les pièces justificatives des marchés ont été rangées dans les DAO et le plan de passation de marchés a été mis à jour.</p>	<p>Point résolu</p>



3 **Axe d'amélioration identifié au cours du présent Audit**

Gestion des immobilisations	RISQUE MOYEN
Observation	Impact potentiel
Lors de nos travaux, nous avons constaté que les actifs acquis dans le cadre du projet, ne comportent aucune référence permettant de les identifier.	Risque de perte des actifs Visibilité réduite du projet
Recommandation	Réponse de la CSP « Assainissement »
Nous recommandons à la CSP de procéder à un référencement des biens acquis dans le cadre du projet, afin de faire une distinction avec ceux de la Direction de l'Assainissement et du Drainage (DAD).	Nous prenons acte de la recommandation.